



COMMISSION DEONTOLOGIE

bernard.baron@lesaem.org

Chambéry le 31 Janvier 2013

Monsieur le Président,

Depuis sa création la Commission de déontologie a été sollicitée à de nombreuses reprises, elle a toujours préféré la médiation.

Depuis quelques mois le Syndicat connaît des difficultés liées à la gestion de l'ancienne équipe dirigeante.

Sollicitée par l'ancien président, l'ancien trésorier, le conseiller technique national, le personnel salarié, la Commission de déontologie a enquêté, comme le prévoit l'article 42.

Elle a constaté:

- une dérive et des irrégularités dans la gestion financière, dénoncées sans succès par le trésorier en exercice
- le non respect des statuts(article 6)
- la non-conformité avec la législation en vigueur (loi 2006)
- un climat social dégradé entre le personnel et les élus (cf courrier du personnel) et entre élus. Le personnel salarié qui assure la permanence des relations entre les adhérents et le syndicat remplit un rôle essentiel dans la vie du SNAM.

Les critiques personnelles et les accusations diffamatoires créent un climat malsain.

Ces difficultés ont conduit le Comité Directeur à démettre le Bureau Exécutif avant le terme de son mandat.

Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne - SNAM

Maison des Parcs et de la Montagne – 256 rue de la République – 73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 70 20 42 – Fax : 04 79 70 20 63 contact@lesaem.org

En conséquence la Commission de Déontologie, après consultation de chacun de ses membres, demande au Comité directeur

- de se mettre en conformité avec la loi et les statuts
- de redresser la situation financière par une gestion rigoureuse, par respect pour les adhérents qui font confiance aux élus
- de remotiver le personnel salarié
- de sanctionner par un blâme le président sortant et son exclusion du Comité directeur et de toute délégation
- La Commission dénonce aussi le comportement du Bureau Exécutif qui a participé à cette dérive financière (cf honoraires et frais de déplacement).

La Commission de Déontologie demande au Comité directeur de prendre ces dispositions le plus rapidement pour redresser la situation et rétablir un climat plus conforme à l'esprit syndical et montagnard.

La Commission de déontologie reste à la disposition du syndicat pour apporter son expertise.

Salutations syndicales.

Pour la commission

Bernard Baron

Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne - SNAM

Maison des Parcs et de la Montagne – 256 rue de la République – 73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 70 20 42 – Fax : 04 79 70 20 63 contact@lesaem.org